



## ETRE CANDIDAT A LA PFCE

### Quelle est la marche à suivre pour intégrer la PFCE?

La Plate-Forme pour le Commerce Equitable (PFCE) est une fédération de 39 organisations françaises de commerce équitable, toutes engagées à mettre en œuvre la Charte de la PFCE.

En vue de promouvoir et d'accroître la visibilité du commerce équitable, la PFCE a vocation à accueillir de nouveaux membres au terme d'un processus d'adhésion ouvert mais rigoureux. Voici les conditions d'adhésion et les démarches à suivre.

- ✓ Conditions d'adhésion
- ✓ Comment procéder ?
- ✓ Quelles cotisations au sein de la PFCE ?
- ✓ Et une fois à la PFCE ?

### CONDITIONS D'ADHESION

La PFCE a pour vocation de représenter des organisations spécialisées dans le commerce équitable ou qui apportent une contribution significative au développement du secteur. Tous les membres de la PFCE doivent avoir des pratiques conformes à la Charte de la PFCE. On distingue quatre catégories de membres en fonction de leur activité principale :

**Les membres ayant une activité principale à caractère marchand:** organisations qui, quelque soit leur structure juridique, sont acteurs économiques du commerce équitable. Il peut s'agir d'importateurs, de grossistes, de distributeurs ou de structures porteuses d'un système de garantie. Il s'agit d'organisations spécialisées à 100 % en commerce équitable ou d'organisations engagées dans des domaines proches (environnement, économie solidaire, solidarité internationale). Dans ce cas, les produits en provenance des pays du Sud doivent être équitables à au moins 80%.

**Les membres essentiellement non marchands :** Organisations à but non lucratif dont une partie des activités ou l'activité principale est dédiée à la promotion, à la sensibilisation et à l'éducation au commerce équitable et au développement au Sud. Il peut s'agir également d'organisations qui accompagnent les organisations de producteurs dans les pays du Sud.

### COMMENT PROCEDER ?

Le candidat envoie sa demande au secrétariat exécutif de la PFCE : [plate-forme@commerceequitable.org](mailto:plate-forme@commerceequitable.org) et reçoit en retour le guide de l'évaluation interne, un dossier de candidature et la Charte de la PFCE.

Le candidat doit renvoyer le dossier, complété des justificatifs requis et accompagné du règlement d'un forfait de 500€ pour l'instruction de son dossier.

Une fois la candidature et le choix du parrain validés par le Conseil d'Administration (CA) de la PFCE, le secrétariat exécutif gère l'instruction du dossier et prend rendez-vous avec le candidat dans ses locaux. Dans les trois mois à compter de sa nomination, le parrain a pour mission :

- ✓ d'accompagner le secrétariat exécutif dans le processus d'évaluation du candidat
- ✓ de rendre compte de sa mission et formuler un avis au CA

L'évaluation des pratiques du candidat donne lieu à l'élaboration d'un contrat d'objectifs dans lequel il s'engage à améliorer ses pratiques sur le long terme. Un rapport d'évaluation est ensuite présenté au CA qui vote l'adhésion du nouveau membre à la majorité des 2/3. Dans certains cas, le CA peut demander un complément d'informations ou conditionner la validation de l'acceptation par l'amélioration, à terme, de critères de progrès.



## QUELLES SONT LES COTISATIONS A LA PFCE ?

- ✓ Tous les ans, les montants des cotisations sont votés en Assemblée Générale avec l'objectif de permettre l'autonomie de la PFCE, association au service de ses membres.
- ✓ Pour les membres marchands, spécialisés ou non, la cotisation est calculée à partir du chiffre d'affaires ou du budget en commerce équitable. En 2008, les cotisations allaient de 990€ à 4160 €.
- ✓ Les membres non marchands, spécialisés ou non, paient une cotisation forfaitaire minimum. En 2008, elle était fixée à 826 €.

## ET UNE FOIS A LA PFCE ?

### La participation à un collectif engagé en faveur du commerce équitable

Le nouveau membre fait partie de l'Assemblée Générale et peut se faire élire au sein des autres instances statutaires (Conseil d'Administration et Bureau). Il reçoit les statuts et le règlement intérieur de la PFCE.

A travers la lettre d'information mensuelle *Les Echos*, le nouveau membre est informé des nouvelles du collectif, du secteur et des autres membres. Il est encouragé à participer aux différents groupes de travail de la PFCE, à mener des actions en partenariat ou à collaborer avec les autres membres sur des événements précis. Le secrétariat exécutif a également pour mission de valoriser les activités et les produits de ses membres : site internet, site vitrine des produits du commerce équitable, relations médias, événements, etc.

### Utilisation du logo

L'adhésion au sein de la PFCE ne correspond en aucun cas à la délivrance d'une garantie ou d'une labellisation « commerce équitable » donnée à l'organisation. Les membres ne peuvent pas utiliser le logo de la PFCE sur leurs produits mais peuvent l'apposer sur leurs supports de communication (site internet, brochures, catalogues, etc.).

### Un engagement dans une démarche de progrès

Adhérer à la PFCE implique pour les membres de s'engager dans une démarche de progrès en vue d'atteindre les objectifs définis dans la charte interne. Ainsi, les membres de la PFCE sont régulièrement invités à rendre des comptes devant les autres membres et à exposer l'évolution de leurs pratiques dans une totale transparence.

Ces cadres de rencontres et d'échanges permettent ainsi aux membres de la PFCE de mutualiser leurs pratiques et d'échanger sur des difficultés rencontrées ou des innovations mises en œuvre, et ainsi d'améliorer leurs pratiques.